

# Loi pour réduire l'empreinte carbone numérique de la France : ça changerait quoi pour moi ?



L'une des mesures phare de cette proposition de loi consiste à lutter contre l'obsolescence programmée des smartphones et autres appareils électroniques. TARIK KIZILKAYA/Istock.com

(ETX Studio) - Mardi 12 janvier, le Sénat a adopté un projet de loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France. Concrètement, le texte décrit des mesures ayant un impact direct sur les consommateurs, par exemple en les incitant à conserver leurs appareils électroniques plus longtemps. Des programmes dans les écoles pour initier les enfants à la sobriété numérique figurent également au menu. Entretien avec le sénateur LR Patrick Chaize, à l'origine de ce projet de loi.

**L'une des mesures phare de votre proposition de loi consiste à lutter contre l'obsolescence programmée des smartphones et autres appareils électroniques, notamment en "renforçant l'information du consommateur concernant les offres "subventionnées". En quoi consiste-t-elle et quel est son objectif premier ?**

Il s'agit en effet de l'une des mesures clés de notre projet de loi, visant à donner au consommateur une réelle connaissance des coûts de son matériel et de son abonnement. Payer un mobile un euro mais déboursier 100 euros pour réparer un écran peut par exemple donner l'impression de réaliser "une mauvaise affaire". Or, le bien a une valeur, que l'on va honorer en le réparant. Il s'agit de sensibiliser, d'inciter à ne pas aller "à la facilité" en souscrivant à un nouvel abonnement. Autrement dit, d'inciter à la réparation plutôt qu'à la consommation.

Notre proposition de loi prévoit d'imposer aux fabricants de faire en sorte que ces informations relatives à la valeur du matériel ainsi qu'aux bilans numériques figurent sur le boîtier, l'emballage du produit ainsi que l'offre promotionnelle de l'opérateur. On pourrait aussi réduire les taux de TVA appliqués aux réparations, pour que le prix ne

soit pas exorbitant pour le consommateur ou en tout cas bien inférieur à celui d'un matériel neuf.

Il est également essentiel de lutter contre l'obsolescence logicielle qui consiste à multiplier les mises à jour, ce qui à terme, oblige de renouveler son matériel. On prône donc un retour en arrière, en conservant les mises à jour indispensables, mais en laissant la possibilité au consommateur de faire la mise à jour uniquement s'il le souhaite, sans que cela n'affecte l'utilisation de son appareil dans le temps.

Enfin, nous devons parer la future obsolescence qu'implique l'arrivée de la 5G : la quasi-totalité des matériels mis à disposition ne sera pas compatible avec cette nouvelle génération de réseaux. Nous allons donc tous être contraints de remplacer nos appareils, avec des conséquences d'évolution technologiques préoccupantes pour l'environnement. Il faut que les fabricants et développeurs de matériels en prennent conscience afin de limiter le plus possible cet effet négatif.

### **La proposition de loi comprend également tout un volet sur nos consommations de vidéos en streaming...**

Notre but est de sensibiliser à l'utilité d'un visionnage plus vertueux. On veut par exemple inciter à télécharger des vidéos avec une connexion wifi, plutôt que de les regarder en streaming. L'impact entre un téléchargement et une vidéo regardée via une connexion 4G peut multiplier par quatre l'impact environnemental. Ce n'est donc pas négligeable.

Regarder les films en qualité standard plutôt qu'en HD aide également à réduire l'impact. Dans le cadre du premier confinement, on s'est aperçu qu'en l'espace de deux jours, les débits observés sur les réseaux ont été multipliés par deux. Les grandes plateformes de streaming ont été sommées de retirer temporairement l'option HD des vidéos diffusées afin de libérer de l'espace pour les réseaux saturés. Elles ont accepté de jouer le jeu et l'impact sur la capacité des réseaux s'est fait ressentir immédiatement. Ces "petites" mesures peuvent paraître insignifiantes, mais ont en réalité un impact environnemental fort lorsqu'elles sont déployées à grande échelle.

### **Votre projet de loi mise également sur l'éducation à la sobriété numérique dans les écoles. Comment sensibiliser les enfants à cet enjeu ?**

Le numérique est un outil. Lorsque l'on apprend à écrire, on utilise un crayon, qu'on essaie de manier de la façon la plus structurée possible. On ne mettra par exemple en principe pas trois mots par page, soucieux d'économiser du papier. C'est la même chose avec le numérique.

L'éducation représente un levier important pour limiter nos empreintes carbone numériques, car les enfants ont une grande capacité à comprendre les enjeux et à les intégrer dans leur fonctionnement. Il y a par exemple des cours de sensibilisation au code dans les écoles aujourd'hui. On pourrait donc appliquer de principe de "l'objectif unique", notamment leur apprendre à ne pas faire dix lignes de code, quand il est possible d'obtenir le même résultat avec seulement deux lignes.

L'écoconception d'un site ou d'un logiciel, tout comme le mode de consommation, devrait s'enseigner dès le plus âge, à partir du moment où l'enfant commence à manier et à maîtriser les outils numériques.

<https://www.ladepeche.fr/2021/01/20/loi-pour-reduire-lempreinte-carbone-numerique-de-la-france-ca-changerait-quoi-pour-moi-9322891.php>